

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA01 09001-3

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2026, le règlement suivant :

RCA01 09001-3 | Règlement modifiant le règlement de régie interne du conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (dossier 1264212006)

Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2026. Il est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 14 juillet 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert